

PARACHA METSORA - מצרע

CHABAT HAGADOL

Chaque personne doit faire rentrer Chabat avec les horaires de la communauté qu'il fréquente
JERUSALEM Entrée : 18h31 • Sortie : 19h50 PARIS-IDF: 20h30 • 21h42 Tel-Aviv 18h53 • 19h52
Marseille 20h08 • 21h14 Miami 19h28 • 20h23 Alameda (USA) 19h31 • 20h32 Palerme 19h28 • 20h29

Résumé des points principaux de notre Paracha:

La Paracha de Metsora débute par le grave péché de la médisance. Celui qui s'en rendait coupable était recouvert de taches et devenait impur, il devait s'isoler en dehors du camp. La Paracha nous énonce ensuite de quelle manière il pouvait se purifier : une fois que la personne concernée avait fait Techouva, il lui fallait offrir un sacrifice puis se tremper au Mikvé et enfin, attendre la tombée de la nuit. La fin de la sidra Metsora établit les lois relatives à d'autres sources d'impureté rituelle : par une perte de matière séminale pour un homme, ou par le cycle menstruel pour une femme.

« Une personne doit croire qu'Hachem ressent ses préoccupations privées plus qu'elle ne les ressent elle-même et désire sa réussite plus qu'elle ne le fait. »
(Messé'h 'Hokhma)

« Viendra celui à qui (sera) la maison et racontera au pontife en disant : Il m'est apparu comme une affection dans la maison. » (Metsora 14, 35)

Avec trois filles à marier et pas un sou pour commencer à constituer les dots et payer les noces, l'épouse de Reb Mordeh'aï de Pintchov harcelait son mari sans relâche pour qu'il en parle à son Rabbi, le H'ozé de Lublin. Reb Mordeh'aï se rendait régulièrement à Lublin, mais dès qu'il y arrivait, il oubliait complètement d'exposer ses ennuis au Rabbi. Au bout d'un certain temps, sa femme décida de se mettre en route aussitôt après le départ de son mari pour Lublin. En arrivant, Reb Mordeh'aï fut confronté à la présence de son épouse, et n'eut d'autre choix que de décrire au Rabbi la situation familiale.

- « Pourquoi ne m'en as-tu pas parlé plus tôt ? » demanda le 'Hozé.

- « Rabbi, je pensais que tu aurais connaissance de l'état de mes affaires par l'Esprit saint qui repose sur toi » répondit le h'assid.

- « Pas du tout, répliqua le 'Hozé. Vois-tu, dans le cas de plaies affectant l'âme, la Torah dit (Tazria 13-2,3) : "Un homme, lorsqu'il y aura dans la peau de sa chair... une affection de tzara'at, il sera amené vers Aaron le pontife. (...) Le pontife verra l'affection..." , ce qui signifie que dès que le malade sera devant lui, le pontife distinguera lui-même la maladie sans qu'on lui en parle.

Cependant, dans le cas d'affection touchant la maison la Torah dit : " Viendra celui à qui sera la maison et racontera au pontife en disant : Il m'est apparu comme une affection dans la maison." Nous voyons donc que pour les affections touchant la maison, les besoins d'une famille, on a le devoir d'aller trouver le pontife et de parler haut et fort pour les lui raconter... »

La Michna Péa (8,9) dit : « Quiconque a besoin de l'aide octroyée aux nécessiteux et n'y a pas recours, n'atteindra pas le terme de sa vie sans entretenir les autres de ses biens » et le Biour d'expliquer qu'il s'agit de celui qui vit en se restreignant et subvient à ses besoins par son travail (sans profiter de l'aide à disposition des nécessiteux), il ne quittera pas ce monde jusqu'à qu'il ne subviennent aux besoins des autres car D-ieu l'y aidera. Et Rabbi Ovadia de Bartenora commente que si le travail de ses mains ne suffit pas et qu'il se sacrifie dans une vie de souffrance proche de la mort, refusant de profiter de l'aide qu'on lui propose, on dit de lui qu'il verse le sang. Lorsqu'on en a (véritablement) besoin, jouir de l'aide, l'expérience ou l'expertise de celui qui nous la propose, ça n'est pas faire preuve de faiblesse, c'est de la sagesse, celle de la Torah. L'orgueil rend idiot...

« Celui qui s'oppose à son prochain, non pas avec une intention de le contredire, mais avec la seule volonté de connaître la vérité, ses paroles se maintiendront et ne cesseront pas (d'exister). »
(Ramban – Pirouch haMichnaïot – Pirké Avot 5,17)

« Quand vous viendrez vers le pays de Kena'an que je vous donne en domaine, je donnerai une affection de lèpre (tsara'ath) dans une maison du pays de votre domaine. » (Metsora 14, 34)

Rachi commente en partie " Je donnerai une affection de lèpre (tsara'ath)" : « *tout au long des quarante années qu'Israël a passées dans le désert, les Emoréens avaient enfoui des trésors d'or dans les murs de leurs maisons. Or, quand l'affection (de tsara'ath se déclarerait,) on allait détruire les maisons et découvrir ces richesses. »*

En Erets Israël, même les apparences lépreuses extérieures renferment en-dessous des trésors d'or, alors que dans les autres pays, à l'extérieur l'or brille à nos yeux mais en dessous se trouve quantité de plaies et de lèpre.

Les habitants d'Eretz Israël peuvent ne pas présenter 'l'élégance' et le 'raffinement' des résidents d'autres pays, mais ils sont prêts à se dépasser pour sauver une âme. Les constructions ne répondent pas aux 'standards' des autres pays mais il y fait bon vivre. On y répare un radiateur de voiture ou une climatisation avec un zip ou un morceau de ficelle et ça fonctionne tout aussi bien ! C'est l'endroit de la Vérité, l'accessoire laisse la place à l'essentiel. Pour y résider il faut savoir faire preuve d'humilité et se concentrer sur ce qui a véritablement de l'importance dans le temps d'une vie (B'HM jusqu'à 120 ans en excellente santé Amen).

C'est une terre qui bénéficie d'une providence personnelle étroite et constante, et pour accéder à sa sainteté, l'humilité et la soumission à Hachem sont nécessaires, comme il est dit (Téhilim 37,11) : « les humbles hériteront de la terre d'Israël ».

Selon le Alchikh haKadoch, à l'étranger l'homme n'est pas complet car il n'est pas relié à sa racine qui s'attache à D-ieu. Mais quand il va dans la Terre d'Israël, il retourne à ses racines, à son 'moi'. Il est rapporté dans le midrach que Rabbi Yossi ben 'Halafta dit à son fils Rabbi Ichmaël : tu souhaites voir la Présence Divine dans ce monde ici-bas ? Affaire-toi à étudier la Torah en terre d'Israël !

(Source Adaptation "La voie à suivre " N°516, Rabbi David Hanania Pinto)

« La joie de la Mitsvah et le chant suppriment tous les marques de sévérité, toutes les accusations qui peuvent être portées contre un Juif, à la fois spirituellement et matériellement. »

(Rabbi Mena'hem Mendel - Le Tséma'h Tsédek)

BIRKAT HALÉVANA, La Bénédiction de la Lune :
ce mois de Nissan du Lundi 15 au Lundi 22 Avril 2024/5784 (nuit incluse)

**« Celle-ci sera la loi du lépreux (haMétsora) au jour de sa purification :
il sera amené vers le pontife. »**

(Métsora 14,2)

Pourquoi la Torah a-t-elle besoin de dire : « "au jour " de sa purification » ?

Pourquoi n'est-il pas dit " Celle-ci sera la loi du lépreux lors de sa purification " ?

Il arrive souvent qu'un fauteur souhaitant se repentir se décourage en trouvant le chemin trop long et trop difficile. Mais en réalité, il lui faut s'armer de courage et d'espoir, car selon la Torah, dès qu'un homme décide et désire sincèrement se repentir, même s'il est encore très entaché par la faute, à l'instant même où il prend sa ferme décision, il est déjà considéré comme un Juste (tsadik) et il faut le voir comme quelqu'un de pur.

Le 'Métsora', qui présente cette plaie du fait de ses fautes, est considéré comme pur en un seul jour, le jour même où il souhaite se purifier ! Ce jour-là est déjà "le jour de sa purification", même s'il est encore sali par la faute. Il n'a pas besoin d'attendre de finaliser complètement son repentir pour être pur. (Béér Mayimm 'Haïm)

Il est écrit (Psikta Rabati 44) « Grande est la force du repentir, car un individu s'élève dès qu'il nourrit dans son cœur la pensée de se repentir. »

Le Talmud enseigne (Makot) : « On demanda à D-ieu : quelle est la punition du pécheur ? Il répondit : "Qu'il se repente et il recevra le pardon". »

Le Midrach (Vayikra Raba 7,2) : « Quand un pécheur se repent, on le lui compte comme s'il était monté à Jérusalem, avait bâti le Temple avec l'autel et y avait offert tous les sacrifices mentionnés dans la Torah. »

Un ba'hour yéchiva vint un jour voir le Rav Aharon Leib Steinman pour lui demander des paroles d'encouragement et renforcement ('hizouk).

Le Rav Steinman lui dit : « Imaginez la chance que vous auriez si vous étiez choisi comme bras droit du roi, et si vous étiez celui qui exécute les ordres du roi. Et c'est encore plus puissant si l'on considère que vous avez été choisi pour servir le Roi Ultime : Hachem!

En plus de cela, vous recevrez une récompense éternelle dans le monde à Venir pour l'avoir servi ! »

Le ba'hour protesta : « Hachem ne m'a pas choisi personnellement. Il a choisi la nation entière ! »

Le Rav Steinman répondit : « Ce n'est pas vrai. Ce n'est pas parce qu'Hachem a choisi d'autres personnes qu'Il ne t'a pas choisi toi. Il t'a choisi toi et tous les autres ! »

(Source adaptation Aux Délices de la Torah)

« Le pouvoir/la puissance des prières du Chabat est le même qu'à Kippour. »

(Le rav Pinkous -Néféch Chimchon au nom du Zohar)

CHABAT HAGADOL (ce Chabat)

Le Chabat qui précède Péssa'h est appelé Chabat Hagadol du fait du miracle qui se produit en ce jour.

Nous sommes sortis d'Égypte le jeudi 15 Nissan et le Chabat précédent, le 10 Nissan, nous reçûmes le commandement de prendre un agneau (l'idole des égyptiens) dans nos demeures en vue de l'égorger le mercredi 14 Nissan, veille de notre libération.

Le Midrach enseigne que lorsque les bnéï Israel prirent chacun dans leur maison un agneau, les premiers-nés Égyptiens vinrent leur en demander la raison. Les bnéï Israël leur répondirent que sur l'ordre de Hachem, ils allaient l'égorger 4 jours plus tard afin d'être épargnés de la plaie des premiers nés qui toucherait toute l'Égypte. En entendant cela, les premiers-nés Égyptiens se rendirent chez leur père et chez Paro, et leur demandèrent de renvoyer les bnei Israël (jusqu'à présent chaque plaie annoncée s'était réalisée...), mais ceux-ci refusèrent. Les premiers-nés rentrèrent alors en guerre contre eux et en tuèrent un grand nombre, comme il est écrit dans les Téhilim (136,10) : "Il frappa l'Égypte **par** ses premiers-nés " (Rachi).

Le reste du peuple égyptien s'enquit des raisons de cette « guerre civile » et en en apprenant la raison, se dirigea vers le camp des bnei Israël pour les exterminer afin de 'régler le problème'.

HACHEM les frappa alors de plaies et de souffrances telles qu'ils ne purent avancer et atteindre le camp des bnei Israël.

En raison du grand miracle (néss Gadol), qui eut lieu ce jour de Chabat, le Chabat précédant Péssa'h est appelé Chabat Hagadol.

Lorsque les égyptiens s'enquirent du traitement que comptaient réserver leurs esclaves juifs à leur idole vénérée, les juifs n'essayèrent pas d'éluder la question. Ils répondirent fièrement : "Notre D-ieu nous a demandé de les lui égorger, comme offrande."

La principale différence entre un jeune (katan) et un adulte (gadol), est que le jeune est plus souvent timide, et qu'il a tendance à cacher/dissimuler la vérité par des excuses. Durant le Chabat précédant la sortie d'Égypte, les juifs se comportèrent comme des adultes matures (comme des gédolim), en proclamant sans hésitation leur appartenance à D-ieu.

En raison du fait qu'ils agirent comme des gédolim, on appelle ce Chabat, le Chabat haGadol.

Le Talmud enseigne (Guémara Kiddouchin 31a) qu'une personne qui agit car elle en a reçu le commandement est plus grande que celle qui agit de sa propre initiative (Gadol amétsouvé véôssé mimi chéno métsouvé véôssé). Le Bné Yissa'har enseigne que la première mitsva/obligation reçue par les juifs avant de quitter l'Égypte fut de préparer un sacrifice de Péssa'h avec l'agneau (ainsi que d'autres détails pour célébrer la fête).

Ce Chabat haGadol met ainsi en avant toute la grandeur (Gadol) d'agir lorsqu'on en a reçu le commandement. (Faire les mitsvot d'Hachem car Il nous l'A ordonnée, et non parce que/lorsqu'on le souhaite, a beaucoup plus de valeur).

(Source adaptation Aux Délices de la Torah)

« Lorsque l'on s'attache à Hachem avec une puissante émouna, toutes les forces du mal sont annulées et réduites à l'impuissance. »

(Rav Its'hak 'Haver)

Étude sur Pessa'h en ce Chabat Hagadol : La 3e plaie, les poux

Toute chose qui contenait une forme de terre devenait infectée par les poux.

C'est ainsi que le sol en terre cuite des maisons des égyptiens en était recouvert, rendant impossible le fait d'y marcher. Chacune des maisons se ressemblait, car étant toute recouverte entièrement de poux. (le Béer Mayim 'Haïm – Vaéra).

Chaque égyptien avait sur lui un poids de poux allant de 15kg (selon le Roakéa'h) à 24 kg (selon le Sodi Razia).

Il y avait 14 sortes différentes de poux. (Tana déBé Eliyahou – 7)

D'après le Yalkout Chimoni, les poux avaient une taille allant de celle d'un œuf de poule, à celle d'un œuf d'oie (soit 8cm de haut et 6cm de large en moyenne).

Les poux plantaient leurs pattes dans la chair des égyptiens, et suçaient leur sang, leur infligeant d'effroyables douleurs. (midrach haGadol)

Les blessures et les morsures qui couvraient le corps des égyptiens étaient douloureuses au toucher. (Haggada du Ktav Sofer)

Ils se grattaient si fort contre les murs que cela leur arrachait la peau. (Midrash Hagadol 8,12)

Les poux dans la nourriture faisaient vomir les égyptiens, les affamant et les rendant malades. (midrach bé'Hiddouch)

Le bétail souffrit aussi de cette invasion, comme piqué par d'innombrables aiguilles, produisant alors un vacarme cacophonique. (michna Rabbénoù Eliézer – 19)

D'après le Shach, les sorciers égyptiens avaient réussi à reproduire les 2 plaies précédentes, mais pas celle des poux, car :

1°/ ils n'ont de pouvoir que sur ce qui a à son état naturel une taille inférieure à celle d'un grain d'orge (guémara Sanhédrin 67). Les poux étaient beaucoup plus grands durant la plaie, mais ce n'est pas le cas en temps normal où ils sont plus petits qu'un grain d'orge.

2°/ la magie ne peut se faire que lorsque l'on est sur un sol solide, ce qui était alors impossible puisqu'un lit de poux le recouvrait (d'une épaisseur de 60cm à 3m !).

Les sorciers dire à Pharaon : "C'est là le doigt de D." ('Etsbâ Elo-him hi')

Selon le Arizal (Séfer haLikoutim - Vaéra), le mot "poux" (kinim - כנימ) a une guématria de 120, comme le nombre de combinaisons possibles des 5 lettre du Nom divin אלהים (Elo-him).

Alors les sorciers égyptiens reconnurent que cette plaie était l'œuvre de D-ieu.

Hachem frappa les égyptiens qui refusèrent de reconnaître son existence. Avec les poux, une plaie qu'ils ne pouvaient pas retirer de leur corps, ils étaient obligés de reconnaître l'existence de D-ieu. (midrach rabba)

Les juifs étaient forcés de travailler toute la journée et la nuit, sans aucune pause le permettant de se laver, de se nettoyer, ou de changer leurs habits sales et poussiéreux. Les égyptiens espéraient qu'ainsi leurs esclaves juifs seraient infectés de poux, et c'est ce qui arriva aux égyptiens. (Baal haTourim)

Les égyptiens oppressaient les juifs, les forçant à peiner et à respirer difficilement. De même, la plaie entraîna une respiration difficile et une forte fièvre. (le Kli Yakar – Vaéra)

Ils obligeaient les juifs à balayer les maisons, les cours, les champs et les rues. D-ieu transforma donc toute la poussière d'Égypte en vermine. (Eliaou Rabba 7)

(Source adaptation Aux Délices de la Torah)

« La première nuit de Pessa'h est appelée : "lél chimourim" (une nuit de protection - Bo 12,42).

La protection que génère la nuit du Séder est en réalité suffisante pour durer toute l'année à venir. » (le Sfat Emet – 5652)

PESSA'H J-7

La Bedikat Hamets : Quand et Comment ?

Dimanche soir 21 Avril 2024, on ne commencera aucun travail dans la demi-heure précédant la Bedikat Hamets.

-On ne mangera pas également, avant la recherche du Hamets, plus de 54 grammes de gâteau, ou de pain. On peut néanmoins prendre une collation de fruits, de légumes et de riz ou boire un café.

-La recherche du Hamets doit s'effectuer à la lueur d'une seule bougie de cire (avec une seule mèche, attention ce n'est pas valable avec plusieurs mèches tressées) dans tous les coins de la maison, y compris les terrasses, escaliers etc. Si l'on n'a pas de bougie valable, on pourra procéder à la vérification à l'aide d'une petite lampe de poche, et on pourra également prononcer la bénédiction dans ce cas. Si on a oublié de réciter la bénédiction, il est permis de la réciter tant que l'on n'a pas terminé la Bedika.

-On à l'habitude de déposer dix morceaux de pains de moins de 27 grammes chacun (il sera bien que chaque morceau fasse moins de 18 grammes), soigneusement enveloppés dans du papier (il brûlera bien le lendemain, à éviter donc de les envelopper dans de l'aluminium...), et de les cacher dans les différents coins de la maison. Celui qui fait la Bedika les recherchera et les ramassera.

-Il est interdit de parler entre la bénédiction et la recherche effective du Hamets.

-Il faut également procéder à la recherche du Hamets dans les voitures, même si on n'a pas l'intention de s'en servir pendant Pessah. On ne redit pas la bénédiction au moment d'effectuer cette vérification, car la bénédiction effectuée dans l'appartement est suffisante pour les autres endroits, même si les distances sont importantes.

-Le but de la Bedika n'est pas de chercher les 10 morceaux de pain éparpillés, mais de faire une recherche minutieuse de tout "Hamets qui se trouverait encore en notre possession (miette de pain au pied d'une armoire ou autre). Le Ben lsh Hai rapporte que la coutume est d'accompagner celui effectuant la Bedika avec un plat où se trouvent un couteau et un plateau de sel. Car le sel possède la vertu de repousser les forces du mal qui sont jalouses de cette Mitsva très précieuse. C'est pour cette raison que nous disposons un ustensile avec du sel sur la table pour les repas. Enfin, le sel est une denrée non périssable qui symbolise la longévité, qui révèle notre souhait de pouvoir effectuer cette Mitsva pendant de longues années (Amen !).

Les 'derniers instants' du 'hamets / Brûler son 'hamets

Le matin avant Pessa'h (cette année Lundi 22 Avril 2024), le 'hamets peut être consommé jusqu'à la quatrième heure 'zmanit' du jour (se reporter au calendrier des horaires). Après cela, seuls les aliments cachères pour Pessa'h peuvent être consommés. Nous ne mangeons toutefois pas de Matsa, nous la réservons pour le Sédère. Puisque même la moindre parcelle de 'hamets est interdite, nous nous rinçons et brossons soigneusement les dents, de façon à nous être totalement débarrassés du 'hamets à l'intérieur de nous (et changeons de brosse à dent).

Avant la cinquième heure 'zmanit', nous brûlons tout le 'hamets qui a été trouvé durant la recherche, ainsi que celui restant qui n'a pas été rangé avec le 'hamets vendu au non-juif. (Cette vente devrait déjà avoir été arrangée avec votre rabbin, ou en ligne.)

Après que le 'hamets ait brûlé, nous récitons la déclaration suivante qu'il est impératif de comprendre :

« Tout levain et toute substance levée qui se trouveraient encore en ma possession, que j'ai vu ou non, que j'ai détruits ou non, qu'ils soient considérés comme nuls et comme la poussière de la terre. », On lit ensuite le texte du "Yehi Ratsone" qui se trouve dans la Haggadah de Pessa'h.

« Une dispute repousse cent occasions de gagner son pain (pamassa). »
(Rav Yechayahu Horowitz)

GARDE TA LANGUE : Sans haine ni mépris

(Il est dit dans Tossefta DePéa : Il y a trois fautes dont on demande des comptes à l'homme en ce monde et qu'il devra payer dans le monde à venir. Ce sont l'idolâtrie, les relations interdites et le meurtre : le Lachone HaRa est aussi grave que les trois.)

Certains pensent que si l'on a dit sur eux du Lachone HaRa, alors il leur est permis pour se défendre de parler sur celui qui les a dénigrés. Il n'y a aucune justification à cela, si ce n'est de façon permise, comme par exemple pour se justifier au cours d'un procès. Et même quand c'est autorisé, il faut se rappeler que nos paroles doivent uniquement être utiles, et non mauvaises. L'intention de celui qui parle ne doit être que de dire des choses utiles, sans aucune animosité personnelle, ce qui transformerait ses dires de parole utile en parole de haine. Une mauvaise parole n'est pas uniquement nuisible du fait des dommages qu'elle produit, mais également à cause du manque d'Ahavat Israël qu'elle contient. L'intention est capitale dans ce domaine. (Source Adaptation "La voie à suivre " N°516, Rabbi David Hanania Pinto)

Halah'a 'Time' : Questions/ Réponses PESSA'H

Q: Est-il permis de se rendre quitte de la Mitsva de manger de la Matsa avec de la Matsa faite à la machine le soir du Seder ?

R : À priori on ne s'acquittera le soir du Seder qu'avec de la Matsa Chmoura (gardée/surveillée par l'homme) depuis la moisson (du blé) et faite à la main.

Cependant, en cas de difficulté de trouver de la Matsa faite à la main par des hommes pieux, on pourra s'appuyer sur ceux qui permettent de s'acquitter avec de la Matsa faite machine Chmoura depuis la moisson, et pourra même dire dessus la Bérakha de "Al akhilat Matsa" [Yéhavé Daat 1, 14].

Q : Une personne ayant en sa possession du Hametz dans un endroit profond et caché, devra-t-il le vérifier ?

R : Si du Hametz est tombé dans un puit/trou d'un juif, et que celui-ci n'a pas l'habitude de se servir de ce trou, il ne sera pas nécessaire de le vérifier et il suffit de l'annulation qu'il récitera [Choulhan Aroukh 438, 2], de ce fait des miettes se trouvant derrière une lourde armoire, ou se trouvant sous le cache en plastique du congélateur, ou dans les fentes du frein à main de la voiture, il ne sera pas nécessaire de s'efforcer à les sortir, et si elles sont voyante/apparentes, il est bon de verser dessus un produit détériorant/détergeant.

(traduction Ouriel David ben Rabbi H'aïm, issu de « A'h Tov Vah'essed » halah'a yomit 5781)

« La gratitude est la raison principale pour laquelle nous avons été créés. »
(le Ramban – paracha Bo)

Toujours plus

Le Rav Its'hak Kogan raconte que son épouse était très pudique, très calme, très timide. Malgré cela, à l'issue de la première audience que le Rabbi leur accorda, qui était particulièrement longue, elle était si émue et impressionnée qu'elle ne put retenir ses sentiments.

Après que le Rabbi leur eut confié de nombreuses missions, elle s'écria :

« Rabbi, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir ! »

Le Rabbi lui répondit :

« Un 'Hassid va au-delà de son pouvoir. »

(Source adaptation Story Time)

CHABAT CHALOM ET BONNE FETE PESSA'H, FETE DE LA DELIVRANCE À VOUS AINSI QU'À TOUTE VOTRE FAMILLE !

DÉDIÉ À LA GUÉRISON TOTALE DE :

(*"C'est Chabat, on ne peut pas crier; la guérison est proche"*, שבת היא מלזעוק ורפואה קרובה לבא, Mâoz ben Varda Dévorah, Nir Goutman ben Myriam, Franck Albert Avraham Ben Reine Malka Joha, Ômer ben Tali, Hillel Chimône H'aï Abitbol Ben Monique Simh'a, Daniel Ychaya Ménaché ben Feigel, Moché ben Ida Rah'el, inon Chalom ben Sarah, David itshak ben Valérie Naomie, Yoram H'aïm ben Claire Clara, Aviad ben Noa, Avichaï ben Edna, Noam ben Adi, Patrick Fredj Ben Sarah, Acher Messaoud ben Myriam Marie, Yona ben Simh'a, Réphaël Eliahou ben Myriam, Ofék ben H'ani, Avi'haï ben Meïrav, Ohad ben H'ava, Yossef ben Marie-France, Itamar ben Méïtal, Victor Houani H'aïm ben Julie, Israel Tsion Ben Haya Myriam, Albert Bernard Avraham ben Julie Kamouna, Rabbi Efraïm ben Louna, Samy Azar ben Éma Laïla, Benjamin ben H'abiba véChlomo, Eric Tsion Israël ben Rah'el, Yaniv Moché ben Evelyne Naïna H'ava, Huguette Rivka bat Priscillia, Simh'a bat Rivka, Sarah Simh'a bat Séverine Léa, Johanna Rah'el bat Annie Suzie Sultana, Julie Yéhoudit bat Sarah, Andrée Esther Tita bat Emma, Hadassa bat Esther, Narkis bat Dalya, Fleurette H'aya Simh'a bat Fortuné Méssaouda, Chantal Fortunée Mazal bat Allegrine Meikha et tous les malades et blessés parmi le Âm Israël et les h'assidés oumot aÔlam : **אמן!**

Pour la libération des prisonniers, la protection du Âm Israël et la venue de Machia'h dans la miséricorde aujourd'hui et de nos jours : ׀ממ!

Léavidil, dédié à l'élévation de l'âme de: Maya Esther Dee (16 Nissan 5783), Rina Myriam Dee (16 Nissan 5783), Leah Lucy Dee (18 Nissan 5783), Roger Pinto (19 Nissan 5783), Rav Ephraïm Mol (30 Nissan 5783), Georges ben Alter véBrandla (18 Yiar 5783), Benjamin Haddad (19 Yiar 5783), Aviel Haddad (19 Yiar 5783), Rav Gershon Edelstein (10 Sivan 5783), Meir Tamri (10 Sivan 5783), Lia Ben-Nun (14 Sivan 5783), Ohad Dahan (14 Sivan 5783), Uri Yitzhak Iloz (14 Sivan 5783), Marc Nissim ben H'ouatou (27 Sivane 5783), Elisha Anteman (1er Tamouz 5783), Harel Masood (1er Tamouz 5783), Ofer Fairman (1er Tamouz 5783), Nachman Shmuel Mordoff (1er Tamouz 5783), Claude bat Raymond (1er Tamouz 5783), David Yehuda Izhak ben Mochè véAmona (15 Tamouz 5783), Shilo Yossef Amir (17 Tamouz 5783), Alexandre ben Emeric (29 Tamouz 5783), Chen Amir (19 Av 5783), Sultana bat Rahel (29 Av 5783), Shay Nigreker (2 Eloul 5783), Aviad Nigreker (2 Eloul 5783), Batsheva Nagari (4 Elloul 5783), Aarone Henry Paul ben Sultana (6 Eloul 5783), Itsrak ben Ori (12 Eloul 5783), Tsipora Elissiane bat Chmoel (3 Tichri 5784), l'enfant Neoraï Refaël ben Naomie (15 Tichri 5784), Haïm Jean-Pierre ben Charles (18 Tichri 5784), Nathaniel Young (22 Tichri 5784), Nissim Levy (22 Tichri 5784), Ravid Katz (22 Tichri 5784), Tomer Yaakov Ahimas (22 Tichri 5784), Kiril Brodski (22 Tichri 5784), Shaked Dahan (22 Tichri 5784), Shani Gabbay (22 Tichri 5784), Céline Ben David Nagar (22 Tichri 5784), Matanya Alster (26 Tichri 5784), Omer Balva (6 Hechvan 5784), Yinon Fleishman (14 Hechvan 5784), Roei Wolf (16 Hechvan 5784), Lavi Lipshitz (16 Hechvan 5784), Eli-Emil Samolov (17 Hechvan 5784), Yair Nifousy (18 Hechvan 5784), Elhanan Klein (18 Hechvan 5784), Rav Eran Ash'har (21 Hechvan 5784), Meir Moyal (21 Hechvan 5784), Shahar Cohen Mivtach (22 Hechvan 5784), Ross Elisheva Rose Ida Lubin (22 Hechvan 5784), Roni Eshel (22 Hechvan 5784), Oren Goldin (22 Hechvan 5784), Gilad Rozenblit (22 Hechvan 5784), David (Dudi) Digmi (23 Hechvan 5784), Shlomo Gurtovnik (23 Hechvan 5784), Eden Provisor (23 Hechvan 5784), Shachar Fridman (23 Hechvan 5784), Paul Kessler (23 Hechvan 5784), Noam Yossef Abou (24 Hechvan 5784), Yonatan Hazor (24 Hechvan 5784), Yaacov Ozeri (24 Hechvan 5784), Moshe Yedidia Leiter (27 Hechvan 5784), Matan Meir (27 Hechvan 5784), Yossef Yossi Haim (27 Hechvan 5784), Sergey Shmerkin (27 Hechvan 5784), Nathaniel Nati Harosh (27 Hechvan 5784), Noa Marciano (27 Hechvan 5784), Roei Marom (1 Kislev 5784), Raz Abulafia (1 Kislev 5784), Omri Yosef David (2 Tichri 5784), Yedidiya Asher Lev (2 Tichri 5784), Asaf Master (3 Tichri 5784), Kfir Itzhak Franco (3 Tichri 5784), Avraham Patna (3 Tichri 5784), Roy Biber (5 Tichri 5784), Binyamin Meir Erli (5 Tichri 5784), Yakir Bitton (5 Tichri 5784), Hen Yahalom (5 Tichri 5784) et Rani Tahan (5 Tichri 5784), Eytan Dishon (7 Kislev 5784), Arnon Moshe Avraham Benvenisti Vaspi (8 Kislev 5784), Ilya Senkin (8 Kislev 5784), Liron Snir (9 Kislev 5784), Eitan Dov Rosenzweig (9 Kislev 5784), Aschalwu Sama (20 Kislev 5784), Or Brandes (20 Kislev 5784), Guy Rafael ben Chlomo (28 Tevet 5784), Amichai Yisrael Yehoshua ben Marcy Spiegel (20 Tevet 5784), Arlette Simh'a bat Rivka (3 Nissan 5784), Gilles ben Fernande (8 Nissan 5784) et tous les disparus parmi le Âm Israël et les h'assidés oumot aÔlam: ׀ממ!